

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL D'INSTALLATION DU 30 AVRIL 2008 – 18h30 –**  
**SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)**

Monsieur DEMONGEOT accueille les participants à cette réunion d'installation et demande à l'assistance de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Daniel DECERLE, délégué du SIRTOM, décédé brutalement.

Il fait l'appel des participants. Il rappelle ensuite que l'objectif principal de cette réunion est l'installation du Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et les votes du Président et du Bureau.

Il indique que le SIRTOM est un syndicat mixte composé de 4 Communautés de Communes (CC du Clunisois, CC du Mâconnais Charolais, CC de Matour et sa région, CC de la Guiche) et de 2 communes indépendantes (Clermain et Chérizet). La population totale sans double compte selon le recensement de 1999 est de 16 685 habitants. Le SIRTOM a reçu la délégation des compétences collecte, transport et traitement de ses collectivités membres.

Le SIRTOM est géré en régie pour sa partie collecte et transport : le personnel représente 16 personnes (Directeur, Adjointe administrative, Chauffeurs, Rippers, Gardiens de déchetteries, Animateur du tri).

Au total, le SIRTOM gère 5 déchetteries (Cluny, Tramayes, Trambly, Salornay-sur-Guye, La Guiche), 70 Points d'Apport Volontaire, le ramassage des ordures ménagères et des emballages en porte à porte pour 1/3 de la population au 15 avril 2008. Ce ramassage des emballages en porte à porte va être étendu à l'ensemble des communes dans les 3 années à venir. En 2008 il est prévu de l'étendre à 13 communes supplémentaires. Le nombre total de tournées de collecte est de 18. D'un point de vue du matériel, le SIRTOM possède 4 camions de ramassage, 2 ensembles complets pour le transport, un compacteur à bennes de déchetterie, 2 véhicules légers et une quarantaine de bennes de transport.

Concernant le tri et le traitement, les matières issues du tri (papiers / emballages) sont transportées au centre de tri de Bourg-en-Bresse. Les ordures ménagères, les encombrants de déchetteries, ainsi que les déchets verts sont transportés sur le site de Granges (proximité de Chalon-sur-Saône) pour enfouissement et compostage. Enfin la majorité des autres matières (cartons, ferrailles, gravats, bois) sont transportées sur le mâconnais. Les déchets dangereux des ménages sont évacués directement par une entreprise spécialisée. Il précise enfin que le Budget primitif 2008 a été voté le 27 février 2008.

Il laisse ensuite la Présidence au doyen d'âge de l'assistance, Monsieur MARTYNCIOW (année de naissance 1936). Le benjamin du Conseil syndical, Monsieur MARIZY (année de naissance 1985) est nommé secrétaire de séance.

- 1): vote du bureau et du Président :

Monsieur MARTYNCIOW remercie Monsieur DEMONGEOT. Il fait ensuite appel aux candidatures pour le poste de Président du SIRTOM.

Deux délégués sont candidats au poste de Président :

- Monsieur Paul GALLAND, Adjoint au Maire de CLUNY.
- Monsieur Michel MAYA, Maire de TRAMAYES.

Les deux candidats se présentent et les délégués sont appelés à voter à bulletins secrets.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 88

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimé : 85

Majorité absolue : 43

Résultats :

M. Michel MAYA a obtenu 60 voix.

M. Paul GALLAND a obtenu 25 voix.

Monsieur Michel MAYA ayant obtenu la majorité légale a été proclamé Président, et prend la présidence de la séance.

Monsieur MAYA remercie les délégués et indique que les statuts actuels du SIRTOM ne définissent pas de règles quant à la constitution du Bureau. Toutefois, lors de la dernière constitution du Bureau, il a été décidé de nommer 4 vice-présidents afin d'obtenir une bonne représentativité des collectivités membres du SIRTOM de la Vallée de la Grosne au sein du Bureau. Il précise ensuite que dans le cadre de cette représentativité, la Communauté de communes du Clunisois représentant plus de la moitié des communes et de la population du SIRTOM, sa représentation au sein du SIRTOM est logiquement plus importante.

Il présente ensuite ses propositions pour les postes des 4 vice-Présidents :

- Monsieur Pierre DANIERE, pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-Président,
- Monsieur Jean-Marc MORIN, pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-Président,
- Monsieur Michel THIEBAUD, pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-Président,
- Monsieur Paul GALLAND, pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-Président.

Il indique que ces propositions sont des avis personnels, et il fait appel aux candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-Président.

#### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT :

Monsieur Pierre DANIERE est seul candidat déclaré. Il se présente et les délégués sont appelés à voter à bulletins secrets.

Monsieur MAYA donne les résultats suivants :

Nombre de votants maximal : 88

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimé : 83

Majorité absolue : 43

Résultats :

M. Pierre DANIERE a obtenu 73 voix.

M. Paul GALLAND a obtenu 10 voix.

Monsieur Pierre DANIERE ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président.

M. Jean-Marc MORIN est seul candidat déclaré. Il se présente et les délégués sont appelés à voter à bulletins secrets.

Monsieur MAYA donne les résultats suivants :

Nombre de votants maximal : 88

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 9

Nombre de suffrage exprimé : 79

Majorité absolue : 40

Résultats :

M. Jean-Marc MORIN a obtenu 69 voix.

M. Paul GALLAND a obtenu 10 voix.

Monsieur M. Jean-Marc MORIN ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président.

M. Michel THIEBAUD est seul candidat déclaré. Il se présente et les délégués sont appelés à voter à bulletins secrets.

Monsieur MAYA donne les résultats suivants :

Nombre de votants maximal : 88

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 7

Nombre de suffrage exprimé : 81

Majorité absolue : 41

Résultats :

M. Michel THIEBAUD a obtenu 72 voix.

M. Paul GALLAND a obtenu 9 voix.

Monsieur M. Michel THIEBAUD ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président.

M. Paul GALLAND est seul candidat déclaré. Les délégués sont appelés à voter à bulletins secrets.

Monsieur MAYA donne les résultats suivants :

Nombre de votants maximal : 88

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 17

Nombre de suffrage exprimé : 71

Majorité absolue : 36

Résultats :

M. Paul GALLAND a obtenu 71 voix.

Monsieur M. Paul GALLAND ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### ELECTION DES MEMBRES :

Monsieur le Président rappelle que lors de la dernière mandature, le nombre de membres du Bureau était de 8 (2 représentants pas communauté de communes). Il propose donc une suspension de séance afin que les délégués puissent se réunir par Communauté de communes pour désigner leurs candidats au Bureau.

A la reprise de séance, Monsieur le Président indique qu'à la suite de la concertation avec les représentants des Communautés de communes, il convient d'étendre le nombre des membres du Bureau de 8 à 11 membres afin d'obtenir une bonne représentativité des collectivités membres du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, il propose donc de modifier les statuts en conséquence.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Les candidats pour intégrer le Bureau en tant que membre sont donc:

- M. Gilbert BERTRAND,
- M. Michel BONIN,
- Mme. Jacqueline GENTIEN,
- M. Pierre GRESSARD,
- M. Philippe HILARION,
- Mme Edith LEGRAND,
- Mme Catherine PARISOT,
- Mme Maria PINTO,
- M. Richard PITOT-BELIN,
- M. Sylvain ROBIN,
- M. Christian SENE.

Mesdames Jacqueline GENTIEN, Edith LEGRAND, Maria PINTO, Catherine PARISOT, Messieurs Gilbert BERTRAND, Michel BONIN, Pierre GRESSARD, Philippe HILARION, Richard PITOT-BELIN, Christian SENE, Sylvain ROBIN, ayant obtenu la majorité légale ont été proclamés membres du Bureau.

Monsieur le Président indique que le Bureau du SIRTOM de la Vallée de la Grosne comporte donc 16 membres : 1 Président, 4 vice-Présidents et 11 membres.

#### - 2): indemnités des élus :

Monsieur le Président informe que lors du vote du BP 2008, il a été proposé d'inscrire pour 2008 les indemnités réglementaires pour le poste de Président et de vice-Président à savoir :

- pour le Président : l'indemnité de fonction brute mensuelle correspond au maximal à 21,66 % de l'indice brut 1015 (Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R.5711-1 du CGCT / population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants / Syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale), soit une indemnité mensuelle de 806,32 € brute.
- pour le 1<sup>er</sup> vice-Président : l'indemnité de fonction brute mensuelle correspond au maximal à 8,66 % de l'indice brut 1015 (Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R.5711-1 du CGCT / population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants / Syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale), soit une indemnité mensuelle de 322,38 € brute.

Monsieur le Président propose de quitter la salle, ainsi que les vice-Présidents, afin que le Conseil syndical puisse librement débattre sur ces questions.

Monsieur CLEMENT demande quelle est la charge de travail du Président du SIRTOM ?

Il lui est répondu que cette charge dépend évidemment de l'investissement des élus dans la collectivité, mais il faut comprendre que le SIRTOM est une vraie petite entreprise de 16 personnes et que les élus doivent être très présents pour gérer cette structure.

Le travail qui est fait en « amont du visible » est important (réunions, préparation de dossiers, déplacements...) et les indemnités des élus sont faites pour compenser les dépenses liées à la fonction.

En moyenne, s'il faut tenter de quantifier, l'investissement en temps est, en moyenne, de 1 heure par jour.

Il est donc proposé au Conseil syndical de délibérer sur ces propositions.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité moins 4 abstentions, de donner des indemnités au Président et vice-Président suivant les conditions légales exprimées.

#### - 3) : désignation de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur MAYA indique que conformément à la réglementation (Art. 22 du Code des Marchés Publics) la Commission d'appel d'offres (CAO) est composée du Président du SIRTOM et de 5 titulaires élus par le Conseil syndical. La CAO comptera également 5 suppléants.

Il précise que la CAO est une commission importante qui est régulièrement réunie afin d'étudier et de proposer les entreprises qui sont retenues dans le cadre des procédures d'appels d'offres ou de mises en concurrence qui sont mises en place pour les achats ou les constructions à réaliser au SIRTOM.

Après appel à candidature, le Conseil syndical à l'unanimité moins 1 abstention a décidé de nommer les membres suivants à la CAO :

- Membres titulaires :
- M. Michel MAYA, Président,
- M. Jean-Noël BERNARD,
- M. Gilbert BERTRAND,
- M. Jean-Pierre BRULER,
- Mme Jacqueline GENTIEN,
- M. Laurent LACHOT.

- Membres suppléants :
- M. Lucien DUCLOUX,
- M. Pierre GRESSARD,
- Mme Edith LEGRAND,
- Mme Maria PINTO,
- M Gérard RENIER.

- 4): désignation à la Commission Communication:

Monsieur MAYA indique que lors du dernier mandat, une Commission communication avait été mise en place pour préparer les actions de communication du SIRTOM (manifestation, journal d'information, site Internet,...). Cette commission était composée de 6 membres, dont le Président du SIRTOM.

Il souhaite que cette commission soit reconduite.

Après appel à candidature, le Conseil syndical à l'unanimité décide de reconduire cette commission et de nommer les membres suivants à la Commission communication :

- M. Michel MAYA, Président,
- M. Gilles EMERY,
- M. Paul GALLAND,
- Mme Claire JARRY,
- M. Etienne LONGIN,
- M. Joseph MARTYNCIOW.

- 5): désignation des représentants au CNAS:

Monsieur le Président informe que conformément aux Articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 le SIRTOM adhère au Comité National d'Action Social (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78 284 GUYANCOURT Cedex. Le CNAS propose à ses bénéficiaires des prestations variées et diverses (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction,...).

Dans le cadre de la convention d'adhésion au CNAS, doit être désigné un membre du personnel et un élu du SIRTOM pour représenter la Collectivité aux instances de cet organisme.

Lors du dernier mandat, le Conseil syndical avait nommé le Président du SIRTOM comme représentant des élus. Concernant les membres du personnel, la représentation sera assurée par l'adjointe administrative.

Après appel à candidature, le Conseil syndical décide à l'unanimité de nommer le Président du SIRTOM comme représentant des élus.

- 6): désignation des délégués au SMEVOM:

Monsieur le Président rappelle que le SIRTOM de la Vallée de la Grosne adhère au SMEVOM du SUD 71 qui est une collectivité chargée d'étudier la possibilité de mettre en place une unité d'élimination et de traitement des ordures ménagères sur le territoire du Mâconnais Clunisois. De fait le SIRTOM doit nommer des délégués (1 titulaire, 1 suppléant) représentants des collectivités membres. Il indique que dans la pratique chaque commune a fait une proposition de délégués au SIRTOM.

Monsieur le Président fait ensuite l'énumération des différentes propositions.

	<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué Suppléant</b>
<b>Communauté de Communes du Clunisois</b>		
<b>BERGESSERIN</b>	<b>Philippe GAYET</b>	<b>Gérald ALLOY</b>
<b>BERZE LE CHÂTEL</b>	<b>Jean Yves GUILLOTIN</b>	<b>Jeanine BAUDRON</b>

BLANOT	Xavier GEORGET	Pascale BENAS
BRAY	Lucien DEDIENNE	Marc DADEVILLE
BUFFIERES	Marie Claude DUFOUR	Jean Marie BALET
CHATEAU	Maurice NUGUES	Annie THEVENET
CLUNY	Christian SENE	Pierre-Marie DUPARAY
CORTAMBERT	Denis LACOSTE	Claire JARRY
CURTIL SOUS BUFFIERES	Daniel DUTRION	Bernard DURUPT
DONZY LE NATIONAL	Ghislain LAGRANGE	Yves ROUX
DONZY LE PERTUIS	Patrice GOBIN	Laurent SANGOY
FLAGY	Jacqueline GENTIEN	Patrick GELIN
JALOGNY	Christophe AUBOEUF	Werner PFAU
LA VINEUSE	Laurent RIZET	Didier GUEUGNON
LOURNAND	Valérie ARNAUD	Francis CLEMENT
MASSILLY	Patrick BADEY	Patricia DE BARROS
MASSY	Bernard GUERITE	Anne CHARDIGNY
MAZILLE	Guillaume MARIZY	Joseph MARTYNCIOW
PRESSY SOUS DONDIN	Etienne PRENEY	Michel MORIAMEZ
SAINT ANDRE LE DESERT	Georges BONNET	Daniel DENEVERS
SAINTE CECILE	Jean-François LAGRANGE	Jean François AUFRANC
SAINT VINCENT DES PRES	Joël BERNARD	Michel COLIN
SALORNAY SUR GUYE	Pierre GRESSARD	Pascal PIERRE
SIVIGNON	Etienne LONGIN	Robert PELLETIER
VITRY LES CLUNY	Paul-Dominique BALLAS	Eric DORIN-BLANCHARD
<b>Communauté de Communes de Matour et sa Région</b>		
BRANDON	Fabienne PRUNOT	Véronique SAINZ
DOMPIERRE LES ORMES	Roland SIMONET	Nicole DUREL
LA CHAPELLE DU MONT DE France	Philippe HILARION	Jean-Claude POULAIN
MATOUR	Catherine PARISOT	Thierry MICHEL
MONTAGNY SUR GROSNE	Yann AUCANT	Bernard BADROUILLET
MONTMELARD	Jean-Marc MORIN	Jacques CHORIER
SAINT PIERRE LE VIEUX	Richard LOPEZ	Jean-Paul PANNETIER
TRAMBLY	Jean Paul AUBAGUE	Stéphane CHARVET
TRIVY	Gérard RENIER	Jean Claude AUPOIL
<b>Communauté de Communes de La Guiche</b>		
CHEVAGNY SUR GUYE		
LA GUICHE	Christian BONNOT	Pierre-Yves LAUTISSIER
LE ROUSSET	Jean-Pierre BERTRAND	Nathalie BUCHILLET
SAINT MARCELIN DE CRAY	Gilbert BERTRAND	Michel THIEBAUD
SAINT MARTIN DE SALENCEY	Michel BONIN	Robert CLERC
<b>Communauté de Communes du Mâconnais Charolais</b>		
BOURGVILAIN	Thomas NEVE	Dominique PIARD
GERMOLLES SUR GROSNE	Laurent LACHOT	Jean-Noël CHUZEVILLE
SAINT LEGER SS LA BUSSIÈRE	Maurice PHILIBERT	Denis PARDON
SAINT POINT	Magali LE GALLEE	Richard PITOT-BELIN
SERRIERES	Jean Noël BERNARD	Sylvain ROBIN
TRAMAYES	Fabien CHEVALIER	Jean Noël FEÏT

<b>Communes Indépendantes</b>		
<b>CHERIZET</b>	<b>Armand LAGROST</b>	<b>Rosa FERREIRA</b>
<b>CLERMAIN</b>	<b>Arlette MASSON</b>	<b>Sylvie COMBIER</b>

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de nommer les représentants présentés dans le tableau ci-dessus.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h15.